

**Délibération du Conseil d'Administration n° 61-23
Séance du lundi 11 décembre 2023**

Rendue exécutoire

Le Conseil d'Administration de Val d'Oise Habitat s'est réuni le lundi 11 décembre 2023 à 14h30 au Conseil départemental du Val d'Oise, sous la présidence de Madame Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Présents :

Mme Marie-Christine CAVECCHI	Présidente
M. Patrick BAQUIN	Administrateur
M. Daniel BLANC	Administrateur
Mme Odile DROUILLY	Administratrice
Mme Sabrina ECARD	Administratrice
M. François HANET	Administrateur
M. Raoul JOURNO	Administrateur
Mme Nadia METREF	Administratrice
Mme Dominique NEVEU	Administratrice
M. Jérôme PACCINI	Administrateur
Mme Tatiana PRIEZ	Administratrice
M. Alexandre PUEYO	Administrateur
Mme Agnès RAFAITIN	Administratrice
M. Harry ROCK	Administrateur
M. Emmanuel VIEGAS	Administrateur
M. Vincent VILPASTEUR	Administrateur
Mme Sandra YAKOWENKO	Administratrice

17 présents

Absents – excusés :

M. Xavier HAQUIN CAVECCHI	Vice-Président, pouvoir donné à Mme
M. Abdelkrim BOURAKBA	Administrateur
M. Georges MOTHON	Administrateur, pouvoir donné à M. BAQUIN
M. Ramzi ZINAOUI FAFAITIN	Administrateur, pouvoir donné à Mme

4 absents excusés, dont 3 pouvoirs

Absents :

M. François VERJUS	Administrateur
--------------------	----------------

1 absent

Service : Direction des Ressources Humaines

Objet : Mise à jour du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 88,
- Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État,
- Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,
- Vu la circulaire NOR : RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,
- Vu les délibérations instaurant un régime indemnitaire en date du 20 mai 2017 et du 19 décembre 2018 adoptées par le Conseil d'administration de Val d'Oise Habitat,
- Vu les délibérations du 19 octobre 2010 et du 16 février 2017 de Val Paris Habitat,
- Vu l'avis du Comité Social et économique du 30 novembre 2023,
- Vu le rapport présenté au Conseil d'Administration relatif à l'objet susvisé ;

Considérant le projet de fusion entre les OPH Val d'Oise Habitat et Val Paris Habitat.

Considérant qu'il convient d'harmoniser le régime indemnitaire des deux organismes fusionnés conformément au principe de parité tel que prévu par l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

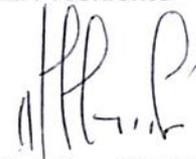
Considérant qu'il convient de définir le cadre général et le contenu de ce régime indemnitaire pour chaque cadre d'emplois ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** la Directrice générale à déployer les actions nécessaires pour appliquer ce régime indemnitaire décrit dans le rapport ci-annexé ;
- **ACTE** une prise d'effet à compter du 1^{er} janvier 2024. Les délibérations antérieures portant sur le même sujet sont abrogées à compter de cette entrée en vigueur.

Approuvé à l'unanimité

**Pour Extrait Certifié Conforme
La Présidente**



Marie-Christine CAVECCHI